

Enseignants et enseignés dans les fonds de l'Instruction publique



La recherche sur les enseignants et enseignés dans les fonds de l'Instruction publique et de l'Éducation nationale jusqu'au milieu du XXe siècle s'effectue principalement sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

Cette fiche fait partie d'une série de fiches de recherche sur l'enseignement :

- *Les enseignants et les enseignés dans les fonds de l'Instruction publique et de l'Éducation nationale*, fiche qui sert d'introduction.
- *Les enseignants au XIXe et dans la première moitié du XXe siècle dans les archives de l'administration centrale (sous-série F/17)* ; cette fiche concerne aussi le personnel des écoles, collèges et lycées.
- *Les étudiants au XIXe et dans la première moitié du XXe siècle dans les archives de l'administration centrale (ministère de l'Instruction publique) et des facultés parisiennes (sous séries F/17 et AJ/16)*.
- *Les lycéens au XIXe et dans la première moitié du XXe siècle dans les archives de l'administration centrale du ministère de l'Instruction publique (sous-série F/17)*.

1. Préambule

Tout lecteur qui se lance dans une recherche concernant l'enseignement consultera préalablement avec intérêt l'ouvrage de Thérèse Charmasson, *Histoire de l'enseignement, XIXe-XXe siècle. Guide du chercheur*, Paris, INRP, 1986, 228 p. (**Pierrefitte, AFG/29 et AFG/83**).

Les fonds d'archives nationaux et territoriaux liés à l'enseignement comprennent :

- des **archives de tutelle** sur les différents degrés de l'enseignement (maternel, primaire et primaire supérieur, secondaire, technique et supérieur) sous différents aspects : administration générale, administration des établissements, gestion du personnel et des élèves, comptabilité, statistiques, constructions etc.

- des **archives d'établissements** (facultés, lycées, écoles etc.)

Les renseignements d'ordre individuel sur la carrière des enseignants et la scolarité des élèves et étudiants sont à rechercher :

- dans les **dossiers de carrière** ou les dossiers administratifs de personnel,
- dans les **fichiers ou dossiers d'élève** et d'étudiant tenus par les établissements.

Aux Archives nationales, la [sous-série F/17](#) rassemble les documents qui ont fait l'objet depuis 1845 de versements de la part du **ministère de l'Instruction publique**, devenu ministère de l'Éducation nationale en 1932. Cette sous-série couvre toute la période contemporaine puisqu'elle comporte des documents antérieurs à 1808, date des décrets instituant l'Université impériale mais aussi des dossiers remontant aux années 1960. Le chercheur peut accéder aux versements faits ensuite par le **ministère de l'Éducation nationale** en consultant la "salle des inventaires virtuelle", sur le site Internet des Archives nationales, qui donne une liste de tous les versements concernés avec leur sommaire ; on parvient ensuite au détail de chaque versement en consultant les instruments de recherche détaillés disponibles en salle des inventaires à Pierrefitte-sur-Seine :

- Isabelle Nathan, *Archives du ministère de l'Éducation nationale, état méthodique des versements aux Archives nationales*, 1973 (**CAC/05**),
- *État des versements des archives du rectorat de Paris*, Fontainebleau, 2002 (**CAC/22**).

Aux [archives départementales](#) sont conservées, d'une part les archives des **services préfectoraux** ayant la tutelle de l'enseignement, les archives de l'**inspection académique** et, dans la cas d'une ville chef-lieu d'académie, les archives du **rectorat**, d'autre part les fonds propres qui ont pu être versés par les **établissements de différents niveaux** situés dans le département : écoles primaires, écoles primaires supérieures, écoles normales d'instituteurs, collèges, lycées, universités, établissements d'enseignement technique et d'enseignement agricole etc., y compris les fonds d'établissements privés et les fonds privés d'associations d'anciens élèves.

Pour toute recherche dans le cadre d'un rectorat, d'une inspection académique ou d'un établissement autre que national, il faut donc se reporter aux [archives départementales](#).

La seule exception concerne Paris, où les **archives de l'académie de Paris** ont été versées par dérogation aux **Archives nationales** où elles constituent la [sous-série AJ/16](#). L'académie de Paris a connu diverses modifications de ressort au cours du XIXe siècle ; jusqu'en 1964, elle couvrait les départements d'Ile-de-France (aujourd'hui partagés avec les rectorats de Créteil et Versailles) et s'étendait aux départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne et de l'Oise.

La [sous-série AJ/16](#) comporte les papiers de l'administration académique relatifs aux enseignements primaire, secondaire et supérieur et les papiers des anciennes facultés parisiennes (droit, lettres, médecine, pharmacie, sciences, théologie) **de 1808 à 1968 environ**.

Il faut aussi savoir que certains grands établissements parisiens et grandes écoles ont versé leurs archives ou une partie de leurs archives aux Archives nationales : Muséum d'histoire naturelle ([sous-série AJ/15](#)), École normale supérieure ([sous-série 61/AJ](#)), École des langues orientales ([sous-série 62/AJ](#)) etc.

Enfin, on se souviendra que certains établissements peuvent avoir été placés sous la **tutelle d'autres départements ministériels**, comme ceux de l'Agriculture, du Commerce et de

l'Industrie, ou encore de la Défense, et que les établissements français situés hors de France, qu'il s'agisse des anciennes colonies ou de pays étrangers, ont été placés sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères ou de celui chargé de l'administration des colonies. D'autre part, à côté de ces établissements directement gérés par l'État, il existe ou a existé nombre d'**établissements privés**, souvent liés à des congrégations religieuses, et dont les rapports avec l'État ont évolué tout au long de la période contemporaine.

2. Recherches sur le personnel enseignant et administratif

Le personnel dépendant à un titre ou à un autre du ministère de l'Instruction publique puis de l'Éducation nationale, comprend essentiellement deux catégories : les enseignants et chercheurs, les administratifs.

Les renseignements d'ordre individuel sont à rechercher :

aux Archives nationales:

- dans la sous-série F/17, pour les **dossiers de carrière et les dossiers de pension** des agents de l'administration centrale, des enseignements primaire supérieur (directeurs d'écoles normales, inspecteurs), secondaire, technique, supérieur et des grands établissements scientifiques et littéraires (Muséum d'histoire naturelle, bibliothèques, archives etc.)
- dans la sous-série **AJ/16**, pour les **dossiers administratifs**, lesquels ne concernent les personnes que pendant la durée de leurs fonctions dans le ressort de l'académie de Paris.

On consultera les *Répertoires numériques et alphabétiques dactylographiés* de F/17 et d'AJ/16 et le **fichier manuscrit des dossiers du personnel retraité** entre 1900 environ et 1968 ;

En interrogeant par mots-clés, sur le site Internet des Archives nationales : dans la "salle des inventaires virtuelle" indiquer le nom du ministère « Éducation nationale » et compléter les champs selon la recherche en cours.

aux archives départementales:

- dans les **séries T** puis **W** (fonds postérieurs à 1940)
 1. pour les **dossiers de carrière des instituteurs** (fonds de l'inspection académique)
 2. pour les **dossiers administratifs** des membres des enseignements secondaire et supérieur et du personnel administratif pendant la durée de leurs fonctions dans le ressort de l'académie concernée (fonds du rectorat).

aux archives communales:

- des renseignements sur l'engagement et le traitement des instituteurs et professeurs de collège (**série R** : Instruction publique, Sciences, Lettres et Arts) ;
- des dossiers concernant les instituteurs (**série K** : Personnel municipal).

» Pour aller plus loin, consulter la fiche de recherche : *Les enseignants aux XIX^e et XX^e siècles dans les archives de l'administration centrale (sous-série F/17)*.

3. Recherches sur les étudiants et les élèves

Certains documents ayant trait à la scolarité donnent des renseignements nominatifs sur les élèves et les étudiants : fiches ou dossiers individuels d'étudiant, procès-verbaux de réception aux examens et concours, procès-verbaux de délivrance de diplôme et éventuellement demandes de bourse (se reporter aux fiches indiquées ci-dessous).

Sauf le cas spécial de l'académie de Paris, ces documents sont à rechercher en priorité aux [archives départementales](#) dans les fonds des inspections académiques pour tout ce qui concerne l'enseignement primaire (examen du certificat d'études), dans les fonds des rectorats (baccalauréat) et dans les fonds des facultés (diplômes de l'enseignement supérieur), série T : Enseignement, aux XIX^e-XX^e siècles, série W : Documents postérieurs à 1940. Pour la période récente, on s'adressera aux services de l'académie ou des universités concernées.

En ce qui concerne les fichiers et dossiers des élèves et des étudiants, c'est dans les **fonds des établissements** qu'on les cherchera en gardant en mémoire qu'ils peuvent ne pas avoir fait encore l'objet de versement aux archives départementales et être toujours conservés dans les établissements.

Aux **Archives nationales**, dans la [sous-série AJ/16](#) on trouvera les registres de délivrance des diplômes (baccalauréat passé dans le ressort de l'académie et diplômes des différentes facultés de Paris) des origines à 1946 environ et pour certaines périodes les dossiers des étudiants des différentes facultés parisiennes.

» Pour aller plus loin, consulter les fiches de recherche :

- *Les étudiants aux XIX^e et XX^e siècles dans les archives de l'administration centrale (ministère de l'Instruction publique) et des facultés parisiennes (sous séries F/17 et AJ/16),*
- *Les lycéens aux XIX^e et XX^e siècles dans les archives de l'administration centrale du ministère de l'Instruction publique (sous-série F/17).*